

**VOTRE
ENFANT
AURA**

**5
ANS**

**AVANT LE
1^{er} OCTOBRE 2015?**



**PÉRIODE OFFICIELLE DES INSCRIPTIONS!
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

Quand: Du 9 au 20 février 2015

Heures: De 9h à 11h et de 13h à 15h (du lundi au vendredi)

Où: À votre école de secteur*

*Pour trouver votre école de secteur: csvdc.qc.ca ou communiquez avec nous au 450-372-4636.

Veillez prendre rendez-vous avec votre école de secteur:

- S'il est impossible de vous présenter aux dates et aux heures proposées;
- Si vous devez inscrire votre enfant à l'école secondaire.

Il est **OBLIGATOIRE** de présenter l'original du certificat de naissance **GRAND FORMAT** de votre enfant, pour valider son inscription. Vous pouvez vous procurer ce document de la façon suivante:

Par téléphone: 1-877-644-4545 (sans frais)
ou par Internet: www.dec.gouv.qc.ca

Il est également OBLIGATOIRE de fournir deux preuves de résidence; les documents suivants seront acceptés:

Preuves de résidence délivrées par une instance reconnue, permis de conduire, compte de taxes, factures de services publics, documents d'assurances; cette liste n'est pas exhaustive. Documents relatifs à l'immigration selon le cas.

VOTRE ENFANT AURA 4 ANS AVANT LE 1^{er} OCTOBRE 2015?

PASSE-PARTOUT

Vous êtes invités à faire son admission dès cette année, selon les informations ci-haut mentionnées.

Attention! Dans certains secteurs, le service Passe-Partout est offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents. Informez-vous par téléphone à votre école de secteur!

Veillez prendre note que pour tout enfant qui fréquentera pour la première fois une école de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, les parents devront procéder à son admission selon les renseignements ci-haut mentionnés.



Commission scolaire
du Val-des-Cerfs

conjuguer nos forces!